



HAL
open science

Réflexions sur l'image du voleur au XIXe siècle

Gilles Malandain

► **To cite this version:**

Gilles Malandain. Réflexions sur l'image du voleur au XIXe siècle. Arnaud-Dominique Houte. Au voleur! Images et représentations du vol dans la France contemporaine., Publications de la Sorbonne, 2014, 9782859447724. halshs-01428901

HAL Id: halshs-01428901

<https://shs.hal.science/halshs-01428901>

Submitted on 6 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Gilles MALANDAIN

Réflexions sur l'image du voleur au XIX^e siècle¹

Dans leur diversité, les études réunies dans ce volume, comme leur présentation, montrent que le vol n'est plus ce *no man's land* historiographique décrit il y a encore une quinzaine d'années, malgré la difficulté bien réelle qu'il y a à circonscrire un phénomène massif mais multiforme et par définition plutôt fuyant². Comment trouver une ligne directrice dans le foisonnement des vols, grands et petits, brutaux et astucieux, impulsifs et calculés, etc. ? Bâtir une anthropologie historique du « voleur du XIX^e siècle » reste un défi à relever. Ici, le choix a été fait de privilégier discours et représentations, une histoire culturelle du vol, c'est-à-dire de son inscription dans l'imaginaire, dans la conscience collective, dans la pensée même, à travers le droit et les débats juridiques, qui offrent une abondante matière. Cette histoire s'appuie sur une variété de sources – des discours plus ou moins experts que produisent juristes, administrateurs, enquêteurs sociaux, policiers ou criminologues, jusqu'à l'art et la littérature en passant par la presse, généraliste ou spécialisée, mais aussi des discours plus spécifiques comme celui de l'anarchisme politique ou des manuels de morale. Plusieurs contributions recourent également aux sources judiciaires ou policières qui permettent une appréhension un peu plus directe de ces voleurs dont les exploits nourrissent craintes et fantasmes. Si les représentations sont bien globalement au premier plan, avec leur autonomie relative, tout l'effort des historiens est de penser leur évolution en relation avec celle des pratiques et des « réalités », avec en point de mire une même question : qu'est-ce que vol(s) et voleur(s), aux divers niveaux où nous pouvons les saisir, nous disent de la société qu'ils perturbent ? Et la réponse ne saurait évidemment être simple et univoque.

Discretion

Forme la plus fréquente du délit, le vol nie nombre de valeurs fondamentales : non seulement la propriété et la possession, mais aussi, tout autant, l'exigence du travail, le respect des hiérarchies, la confiance, la sécurité, ou encore l'intimité naissante. Il suscite donc évidemment des réactions nombreuses et prolixes, que l'histoire gagne à ne pas ignorer. Mais le voleur se dérobe en même temps à la connaissance, quoiqu'il finisse quand même très régulièrement au bagne ou en prison, au terme d'une carrière souvent sans issue. Bien sûr, les portraits de « grands voleurs », chefs de bandes en général, ne manquent pas et forment galerie, et l'évocation pittoresque d'une contre-société des bas-fonds, supposée close sur elle-même, nourrit une littérature abondante mais peu objective. Lorsqu'elle se veut plus systématique, l'ethnographie spontanée des voleurs du XIX^e siècle s'épuise généralement dans une typologie des techniques du vol, d'ailleurs très nombreuses, et laisse la majorité des

¹ Version revue du texte publié en conclusion du collectif *Au voleur ! Images et représentations du vol dans la France contemporaine*, sous la direction de Frédéric Chauvaud et Arnaud-Dominique Houte, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, p. 305-314. Il s'inspire de l'ensemble des communications écoutées lors des journées d'étude préalables, dont il entend reprendre et croiser des suggestions récurrentes, sans chercher à les synthétiser. Pour alléger le propos, je n'ai pas répété les indications bibliographiques présentées dans l'introduction générale du volume, auquel je renvoie globalement.

Voir <http://www.publications-sorbonne.fr/fr/livre/?GCOI=28405100896240>.

² Sur les obstacles qu'un voleur conséquent oppose à l'objectivation, voir la réflexion d'une anthropologue : Myriam Congoste, *Le Vol et la morale. L'ordinaire d'un voleur*, Toulouse, Anacharsis, 2012.

acteurs largement indistincts, même si certains modes de vie ou certains métiers sont exposés à une suspicion particulière.

La plupart des voleurs, il est vrai, cherchent la discrétion, pratiquent l'esquive et laissent relativement peu de traces, ou des traces peu lisibles, de leur forfait. Ils se perdent d'autant plus aisément dans la foule urbaine (ou d'ailleurs, mais de moins en moins, dans la campagne), qu'ils ressemblent à tout le monde, comme le voit bien Gabriel Tarde, juge d'instruction devenu sociologue, peu convaincu par l'idée du « type criminel »³. A la différence des auteurs de crimes de sang ou sexuels, les voleurs ne sont d'ailleurs guère l'objet d'un discours médical et psychiatrique, en dehors du concept relativement tardif – en tout cas peu efficient jusqu'à la « voleuse de grand magasin » de la fin du siècle – et (socialement) circonscrit de la « kleptomanie »⁴. Même s'il peut être souvent réitéré ou tenir de l'« impulsion irrésistible », le vol est rarement perçu comme pathologique en lui-même ; quoiqu'il comporte des risques, il relève plutôt d'une rationalité normale, comme l'indique l'abondant discours moral qui tente d'en prévenir la tentation, en particulier chez les mineurs dont on craint le glissement progressif dans la délinquance. En réalité, le vol s'intègre globalement, comme un mal inévitable, dans la vie quotidienne et le circuit économique, parfois même implicitement toléré tant qu'il demeure dans des limites acceptables, comme semble l'avoir été une bonne partie du vol domestique, ou un petit trafic de biens de consommation à destination des plus pauvres.

Figure sans doute inquiétante mais somme toute familière, le voleur n'est pas, en règle générale, un « monstre », selon une « catégorie » qui domine « l'imaginaire du crime » contemporain, et d'une certaine façon l'historiographie de la criminalité⁵. Certes, les criminels les plus « monstrueux » (le terme renvoyant bien sûr à une construction sociale) sont aussi, ou même d'abord des voleurs, comme les célèbres Lacenaire ou Troppmann, ou encore comme Poirier, dont le cas a été récemment remis en lumière par Jean-Claude Farcy ; mais leur cupidité, si elle aggrave encore leur cas judiciaire, peut passer en partie inaperçue. C'est moins elle en tout cas qui les désigne à l'effroi collectif, que la violence, ou même la cruauté, et le cynisme exceptionnel qu'ils ajoutent à la rapine. Sans disparaître complètement, le spectre du voleur assassin, prêt à tout pour détrousser sa victime, s'atténue du reste au cours du XIX^e siècle, à mesure que la criminalité passe tendanciellement « de la violence au vol », c'est-à-dire du vol avec violence, relevant du brigandage, au vol furtif et « astucieux », ou de l'agression à l'abus de confiance, comme le suggérait déjà Balzac en 1825, dans l'avant-propos du *Code des gens honnêtes ou l'art de ne pas être dupe des fripons* :

« Les voleurs, en voyant les moyens de s'enrichir par des tours d'adresse sans risquer leur tête, ont préféré l'escroquerie au meurtre, et tout s'est perfectionné. [...] Les gens honnêtes avaient des assassins à craindre ; aujourd'hui ils n'ont pour ennemis que des prestidigitateurs. »

Alors que les trafics divers – censés ne pas faire de véritables victimes – s'ancrent au cœur de la criminalité organisée, seules les formes persistantes, puis modernisées de vol à main armée, le « grand banditisme » prédateur, et les « ennemis publics » qui le pratiquent, de Bonnot à

³ Sur Tarde, voir la contribution de Louise Salmon (*Au voleur !, op. cit.*, p. 283-296).

⁴ Sur la kleptomanie, voir désormais une bonne mise au point de Lisa Bogani, « Le vol sous l'œil des médecins légistes. Etude du concept de kleptomanie au cours du XIX^e siècle », *Criminocorpus*, dossier « Folie et justice de l'Antiquité à l'époque contemporaine », mis en ligne le 9 mai 2016. L'idée d'une « monomanie du vol » apparaît dès les premières années de la Restauration, comme en témoignent les portraits *Monomane du vol d'enfants* et *Monomane du vol* de Géricault, en 1818-1820 (voir Géricault, *la folie d'un monde*, Lyon et Paris (Hazan), 2006).

⁵ Anna Caiozzo et Anne-Emmanuelle Demartini (dir.), *Monstre et imaginaire social*, Creaphis, 2008, p. 21, et 4^e partie : « La figure du criminel monstrueux ».

Mesrine, sans oublier le *kidnapping*⁶, restent véritablement au premier plan des préoccupations collectives et judiciaires.

On sait en effet que du point de vue de la réprobation et de la répression, le passage se fait en sens inverse, du vol à la violence. Le vol sans violence, de plus en plus fréquent, est progressivement « correctionnalisé » au XIX^e siècle et de moins en moins sévèrement puni, alors que la justice criminelle tend à se concentrer sur les atteintes aux personnes, plus rares et d'autant plus insupportables. Cet adoucissement pénal contribue à maintenir les voleurs les plus ordinaires dans l'ombre, en dépit de la tendance à l'approfondissement des enquêtes. Comme s'en indignent deux juristes dans un ouvrage de synthèse récent, la « prolifération » du vol dans le monde contemporain s'accompagne sinon d'« impunité » du moins d'une forme d'indifférence croissante⁷. Sans doute les « soustractions frauduleuses » et les escroqueries exaspèrent-elles réellement leurs victimes, surtout accompagnées d'agression ou d'effraction, mais elles ne vont pas, le plus souvent, jusqu'à les traumatiser, dans une société où les choses sont banalisées et les biens de valeur assurés (et de mieux en mieux protégés par divers dispositifs techniques : serrures Fichet, coffres-forts, etc.)⁸. Avec le recul de la dangerosité perçue, le XIX^e siècle peut ainsi apparaître comme le moment d'une grande relativisation de la portée du vol qui accompagne paradoxalement l'extension de son domaine avec celui d'une propriété privée tout à la fois « sacralisée » et remise en question. Sans doute ce mouvement procède-t-il – mais dans quelle mesure ? – d'une critique montante de la société libérale et de l'ordre pénal qui montre notamment que le vol n'est pas l'apanage de ceux qu'on stigmatise et qu'on punit comme « malfaiteurs ».

Extension

La littérature du deuxième quart du siècle porte clairement cette relativisation : « envahie » comme jamais auparavant par « les questions d'argent »⁹, elle ne cesse de décrire et de dénoncer une certaine crapulerie générale, comme fondement et loi de fonctionnement du monde moderne¹⁰. Amorcé dans le *Code des gens honnêtes*¹¹, décidément très inaugural, le thème traverse notamment toute la *Comédie humaine* : la soustraction, l'extorsion, l'abus de confiance sont partout, et les crimes « commis le Code à la main » (*Modeste Mignon*) ne sont pas les moins abjects¹². Reprenant des motifs satiriques certes anciens, et déjà réactivés par les Lumières, la littérature romantique stigmatise le règne des notables-voleurs : ces 12 jurés

⁶ Signalons la réédition du roman *Le Voleur d'enfants* de Louis Forest (1906), par Pierre-Olivier Bouchard et Guillaume Pinson, sur le site *Médias19* : <http://www.medias19.org/index.php?id=614>.

⁷ Jean-François Gayraud et David Sénat, *Le Vol*, PUF, « Que sais-je ? », 2001. Le terme « prolifération » s'applique ici surtout au second XX^e siècle.

⁸ Les premières enquêtes sur la « victimologie » du cambriolage sont elles-mêmes relativement tardives : Jo-Anne Wemmers, *Introduction à la victimologie*, Presses de l'université de Montréal, 2003, p. 65-66. Sur la « sanctuarisation » de l'appartement bourgeois et la hantise de l'effraction, on se reportera aux travaux de Manuel Charpy, notamment son article « Au voleur ! Au voleur ! Romans à intrigues et culture matérielle domestique (Paris, 1830-1914) », dans *Usages de l'objet XIX^e-XX^e siècles*, sous la direction de Marta Caraion, Champ Vallon, 2014.

⁹ Comme le soulignent d'emblée Florence Fix et Marie-Ange Fougère en introduction de *L'Argent et le rire, de Balzac à Mirbeau*, Rennes, PUR, 2012, p. 9.

¹⁰ A l'opposé de l'idée classique que le marché libre ne peut se développer que par la proscription du vol : voir récemment Paolo Prodi, *Settimo non rubare. Furto e mercato nella storia dell'Occidente*, Bologne, il Mulino, 2009.

¹¹ Inaugural d'une part d'un sous-genre littéraire, descriptif et « préservatif », mais aussi, donc, d'une réflexion sur la transversalité sociale du vol – de la « canaille » aux « gens comme il faut ».

¹² Christine Marcandier, « Criminels balzaciens, de bandit à flibustier », dans E. Cullmann, J.-L. Diaz, B. Lyon-Caen (dir.), *Balzac et la crise des identités*, Christian Pirot, 2005, p. 139-149.

de la cour d'assises que le jeune poète Hégésippe Moreau prend pour les bandits que l'on doit juger¹³, ces « ministres intègres » auxquels Ruy Blas lance « Bon appétit, messieurs ! », le banquier Danglars « volant les hospices » pour payer Monte-Cristo avant de s'enfuir banqueroutier...

Si la dénonciation de la corruption des élites ou des fortunes trop rapides n'est pas inédite, elle n'en prend pas moins une ampleur et une portée nouvelles à l'âge censitaire, en raison des mutations socio-économiques bien réelles dont la conscience se généralise. « On n'est plus volé, à Paris, que par des gens qui ne sont pas des voleurs », lit-on en tête de *Paris voleur*, « comédie-vaudeville de MM. Dumanoir, Dennery et Clairville » (1844), exergue que la pièce explicite rapidement en évoquant « le marchand d'argent qui prête à quatre-vingt pour cent », « le tripotier de bourse qui spéculé sur de fausses nouvelles », « [les messieurs] qui vendent du coton pour de la laine », etc. C'est l'époque du « macairisme » triomphant : transformé au début des années 1830 par le fameux acteur Frédérick Lemaître, le personnage de Robert Macaire, d'abord « vulgaire brigand de mélodrame » (dans *L'Auberge des Adrets*, 1823), devient le « type moderne de la friponnerie adroite et audacieuse », un « héros fanfaron du vol et de l'assassinat » au succès retentissant¹⁴. Les pièces se succèdent, avant que Daumier et Philipon n'introduisent le personnage dans la presse : dans *Les cent et un Robert Macaire* (1839), l'anti-héros est représenté successivement en « banquier, avocat, journaliste, etc. » En 1842, James Rousseau propose une *Physiologie du Robert Macaire* et suggère : « baptisons notre siècle le siècle de Robert Macaire »¹⁵. Le personnage a alors perdu tout trait de bandit ou d'assassin, il n'est plus que l'escroc, l'imposteur, le « floueur » protéiforme, qui dupe « M. Gogo », victime dont on peut le plus souvent rire – car « plaie d'argent n'est pas mortelle », dit-on depuis la fin du XVIII^e siècle¹⁶ – et *a fortiori* lorsqu'il passe lui-même pour peu scrupuleux.

C'est dans ce contexte, en 1840, que le jeune Proudhon lance sa fameuse formule-choc, « la propriété, c'est le vol », qui paraît entériner sinon un retournement général, du moins une réversibilité possible des représentations. Que la portée de la formule soit théorique plus que pratique – et Proudhon lui-même finit d'ailleurs par admettre la propriété privée comme fruit du travail, si elle reste contenue dans de strictes proportions¹⁷ – ne lui retire pas son importance : adossée à une doctrine de plus en plus diffuse, le socialisme, elle cristallise plus encore qu'elle ne radicalise un ébranlement des valeurs¹⁸. Trente ans plus tard, à l'article « Voleur », le *Grand dictionnaire* de Larousse, invoquant Proudhon, donne en second sens du mot : « Personne qui exige, qui demande au-delà de ce qui est juste et convenable : *Les marchands qui prennent des bénéfices de 50 pour 100 sont des voleurs bien autrement redoutables que ceux qui vident nos poches dans l'omnibus.* » Et de compléter, pour faire

¹³ H. Moreau, « Les Voleurs », dans *Le Myosotis*, Paris, Desessart, 1838, p. 251-253.

¹⁴ *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, « Robert Macaire ».

¹⁵ Cité par Valérie Stiénon, « La monnaie de sa pièce. Poétique et morale du *macairisme* dans les *Physiologies* », dans F. Fix et M.-A. Fougère (dir.), *L'Argent et le rire, op. cit.*, p. 185. Au volume de Rousseau, il faut adjoindre la *Physiologie du floueur* de Charles Philipon, également en 1842 ; les deux textes sont illustrés par Daumier.

¹⁶ L'expression apparaît dans le *Dictionnaire de l'Académie* en 1835. Les victimes de vol – les « pigeons » qui se font « plumer » (on peut rappeler que le terme « voler » provient de la fauconnerie : le voleur est d'abord un oiseau de proie) – n'inspirent guère la pitié, hormis sans doute les pauvres volés par les riches.

¹⁷ Voir Chantal Gaillard et Thierry Menuelle, « Propriété », dans *Dictionnaire Proudhon*, Bruxelles, Aden, 2011, p.401-416.

¹⁸ Pour remettre en perspective la formule de Proudhon, voir Peter Garnsey, *Penser la propriété. De l'Antiquité jusqu'à l'ère des révolutions*, Les Belles Lettres, 2013, ainsi que Mikhaïl Xifaras, *La Propriété. Etude de philosophie du droit*, PUF, 2004, qui souligne « la créativité conceptuelle des juristes ». Sur les conceptions de la propriété parmi les socialistes français des années 1860, voir aussi la contribution de Quentin Deluermoz (*Au voleur !, op. cit.*, p. 217-227)

bonne mesure : « *Les grands voleurs pendent les petits.* » Certes, les attaques contre la propriété ou contre le commerce, et plus largement contre le capitalisme et l'affairisme triomphants, ne grandissent pas le vol, mais en en généralisant la dénonciation, elles tendent à mettre en balance la condamnation des « prélèvements » venus des pauvres avec la dépossession dont ils sont eux-mêmes victimes¹⁹. Elles montrent en outre dans le vol et dans la criminalité qui l'accompagne la conséquence inévitable d'un ordre social trop inégalitaire et producteur de maux – exclusion, misère – que le couple charité-pénalité ne saurait guérir, puisque au contraire il les entretient. Suggérée dans *Les Mystères de Paris*, l'idée s'affirme surtout dans *Les Misérables*, notamment à travers les diatribes de Thénardier le « filousophe » contre les riches, ces « voleurs » (c'est-à-dire ceux que le vol a enrichis) dont les pires sont encore ceux qui se prétendent « philanthropes »²⁰. Un certain niveau d'inégalité entraîne l'inévitable dégradation de l'échange en vol, la spoliation généralisée des pauvres par les riches et sa réciproque occasionnelle.

Mais s'il y a des voleurs partout, il y en a également de plus en plus, non seulement parce qu'il y a plus de choses à voler – comme le perçoit déjà le juriste Charles Lucas en 1828²¹ – mais aussi parce que les contours de la propriété ne cessent de s'élargir ou de se préciser. Certaines pratiques traditionnelles, paysannes ou ouvrières, sont rendues illégales et combattues. Surtout l'appropriation prend de nouvelles formes en s'étendant à l'immatériel : ce sont les différentes formes de « propriété intellectuelle », dont la définition se profile depuis la Renaissance et se précise de part et d'autre de la Révolution française, notamment à travers les vifs et persistants débats sur le droit d'auteur²². Dans le champ médiatique bouleversé par la grande presse et par la naissance de l'édition, la question de l'appropriation des écrits, du plagiat et des « supercheries » ou véritables « vols » littéraires traverse le XIX^e siècle, portée notamment par les auteurs dramatiques et « gens de lettres » syndiqués à cette fin. Certes, il faut retrouver les termes complexes et souvent ambigus du combat des auteurs, souvent eux-mêmes « journalistes » et également intéressés au développement de la « littérature industrielle », habitués aussi à diverses pratiques de collaboration, d'emprunt, d'imitation ou d'hybridation, dont la condamnation ne pouvait être sans nuance²³. Le succès durable d'un journal intitulé *Le Voleur*, composé en grande partie d'articles « empruntés » ailleurs, qui lance en 1828 la brillante carrière d'Emile de Girardin²⁴, le montre aussi à sa façon. Reste que la défiance des écrivains à l'égard de l'éditeur-voleur, illustrant la critique

¹⁹ Mise en balance qu'illustre exemplairement le fragment « Voici deux voleurs... » rédigé par V. Hugo en 1852 (*Choses vues*, éd. H. Juin, Gallimard, 2002, p. 797).

²⁰ Dans le livre 8 de la 3^e partie, « Le mauvais pauvre » : V. Hugo, *Les Misérables*, éd. G. Rosa, Le Livre de poche, 1998 (1862), not. t. II, p. 1033 ; on peut noter que Hugo avait apparemment forgé le terme « filousophe » d'abord à l'intention du socialiste Pierre Leroux, auteur de *La Ploutocratie* (1848).

²¹ Voir Enrico Ferri, *La Sociologie criminelle*, trad. L. Terrier, Paris, F. Alcan, 1914 (1905), p. 172.

²² Laurent Pfister, « La propriété littéraire est-elle une propriété ? Controverses sur la nature du droit d'auteur au XIX^e siècle », *Revue internationale du droit d'auteur*, juillet 2005, p. 153 et suiv. ; Dominique Sagot-Duvaouroux (éd.), *La propriété intellectuelle, c'est le vol ! : les majorats littéraires et un choix de contributions au débat sur le droit d'auteur au XIX^e siècle*, Dijon : les Presses du réel, 2002. L'autre dimension, non moins intéressante, de la « propriété intellectuelle » concerne les brevets industriels.

²³ Voir des réflexions récentes sur le « vol littéraire » : Yves Citton, « La propriété poétique c'est le vol de l'abeille. Eloge du copillage chez André Chénier », dans C. Biet, Y. Citton, M. Poirson (dir.), *Les Frontières littéraires de l'économie*, Desjonquères, 2008, p. 125-144 ; Rosemary A. Peters, « Purloined Letters : Literary Property and Dangerous Documents », dans R. A. Peters (ed.), *Criminal Papers : Reading Crime in the French Nineteenth Century*, Cambridge Scholars, 2012, p. 183-200 ; Marie Darrieussecq, *Rapport de police. Accusations de plagiat et autres modes de surveillance de la fiction*, P.O.L., 2010 ; et la synthèse d'Hélène Maurel-Indart, *Du plagiat*, 2^e éd., Gallimard, 2011.

²⁴ Sous-titré « gazette des journaux français et étrangers », il devient en juillet 1842 *Le Voleur et le Cabinet de lecture réunis* puis en 1856 *Le Voleur illustré : cabinet de lecture universel* jusqu'en 1907.

plus générale du règne du contrat libéral, s'affirme nettement au cours du XIX^e siècle : « Vraiment, la loi devrait donner une espèce de défense à l'homme de lettres contre ce voleur de confiance qu'on appelle un éditeur », lit-on par exemple dans le *Journal des Goncourt* à la date du 2 décembre 1861.

Ainsi, comme le montre également l'histoire de la langue²⁵, la notion de vol ne cesse de s'élargir sous l'effet d'usages figurés et abstraits – mais souvent bel et bien sanctionnés par le droit positif. Tout se vole : mots, idées, images, réputations, rêves, ou l'histoire, comme le dénonce l'anthropologue Jack Goody dans un récent livre sur l'impérialisme européen²⁶. Joint à une critique sociale de plus en plus diffuse, cet élargissement de l'usage ouvre l'imaginaire du vol, et donc du voleur, et l'éloigne d'une stigmatisation univoque, sans que celle-ci disparaisse totalement, car le vol de son prochain reste évidemment une transgression qu'aucune morale conséquente, fût-elle critique de l'appropriation bourgeoise, ne saurait encourager.

Admiration ?

Si les pires voleurs ne sont pas ceux que l'on croit, ces derniers sont-ils susceptibles d'une « réhabilitation » ? Dans les limites d'une forclusion de la violence crapuleuse, sans doute, mais elle suppose le voleur « petit » et pathétique, ou « grand » d'une telle manière qu'il en devient admirable. Ce second cas relève essentiellement des représentations et avant tout de la littérature de fiction où s'affirme, au XIX^e siècle (non sans modèles antérieurs), un type du bandit de « haut vol » (Dominique Kalifa), qui héroïse le hors-la-loi en vertu d'un amoralisme créateur de plus en plus hautement revendiqué. On a évoqué les figures du « bandit social » ou du (faux) « brigand » romantique, plutôt un aristocrate d'ailleurs, en tout cas injustement proscrit, rebelle au cœur noble et redresseur de torts, type dont Robin des bois, « le prince des voleurs », devient le modèle le plus connu, à travers Walter Scott puis Alexandre Dumas²⁷. Mais c'est aussi le plus ambigu « flibustier » balzacien (Vautrin), libéré des carcans et des faux-semblants sociaux, doté d'une énergie et d'une lucidité supérieures sinon d'une morale exemplaire, complexité qu'on retrouve dans des personnages comme le Randal de Darien voire l'Arsène Lupin de Leblanc, qui pratique le vol en artiste et en « gentleman ». L'avènement de cette figure fictive doit évidemment à des modèles réels, parmi lesquels les plus marquants sont sans doute des personnages comme Vidocq (et quelques-uns de ses pairs, parfois aussi victimes de sa perspicacité) ou comme l'« honnête cambrioleur » anarchiste Alexandre Jacob et ses « travailleurs de la nuit » opérant entre 1898 et 1905²⁸. Il renvoie aussi à la projection de l'écrivain (ou de l'artiste) dans une position de marginalité choisie et surplombante, qui le fait prophète et démiurge, « voyant » et « voleur de feu »²⁹, esthète et anticonformiste en tout cas, position parfois solitaire et périlleuse mais nécessaire à l'émancipation comme à la consécration sociale et culturelle de la création artistique et littéraire à partir de l'âge romantique.

²⁵ Voir les développements sur “vol”, “voler” et “voleur” dans le *Trésor de la langue française*.

²⁶ J. Goody, *The Theft of History*, Cambridge University Press, 2006 (*Le Vol de l'histoire. Comment l'Europe a imposé le récit de son passé*, Gallimard, 2010).

²⁷ Pour une variante régionale née au XIX^e siècle : Philippe Grandcoing, *Un Robin des bois entre Périgord et Limousin : histoire et légende de Burgou, XIX^e-XX^e siècles*, Limoges, 2006.

²⁸ Jean-Marc Delpech, *Alexandre Jacob l'honnête cambrioleur. Portrait d'un anarchiste (1879-1954)*, Lyon, Atelier de création libertaire, 2008.

²⁹ Selon les célèbres termes de Rimbaud, qui écrit en mai 1871 (à G. Izambard) : « Maintenant, je m'encrapule le plus possible. Pourquoi ? je veux être poète, et je travaille à me rendre voyant [...]. Il s'agit d'arriver à l'inconnu par le dérèglement de tous les sens. [...] », puis, dans sa lettre à P. Demeny : « Donc, le poète est vraiment voleur de feu. »

Plusieurs fois évoqué dans ce recueil, Victor Hugo est sans doute l'écrivain dont la fascination pour la figure du voleur est la plus évidente, bien qu'il n'ait guère mené la vie de bohème, et avant même qu'il ne connaisse à son tour la situation de « proscrit » sous le Second Empire. Parmi les bandits qui abondent dans son œuvre, la récurrence des « bons voleurs » est particulièrement frappante, de l'admirable Claude Gueux (1834) jusqu'aux personnages, aériens et mélancoliques, de Glapieu et d'Aïrolo dans le « théâtre en liberté » de l'exil³⁰, en passant bien sûr par la sanctification de Jean Valjean, forçat récidiviste, dans *Les Misérables*. Pas de gentlemen ni de « haut vol » ici, mais des humbles poussés par la « nécessité » du dénuement à de modestes larcins qui confirment leur marginalité et en font des « exclus à vie ». Tout en eux dément cependant l'essence criminelle à laquelle la misère, redoublée par la répression pénale, les assigne, et c'est évidemment la loi d'airain de cette « fatalité sociale » – le désespoir traduit en « destinée mauvaise » : « qui vole un œuf vole un bœuf » (et finit sur l'échafaud) – que Hugo dénonce en héroïsant ces pauvres hères et en mettant « la canaille » au cœur d'une « épopée » moderne, comme s'en offusquait Lamartine.

Jean Valjean est-il cependant un voleur ? *Les Misérables* racontent avant tout son effort pour échapper au destin que lui promet la marque du bague : effort à vrai dire surhumain, et nécessairement irréaliste puisqu'il anticipe sur l'avenir que Hugo appelle de ses vœux et dont il entend hâter l'avènement – la fin de la misère, c'est-à-dire aussi la fin du vol et du crime, par la suppression de leurs causes profondes³¹. Or Jean Valjean, dans la solitude de sa conscience, renie toute forme de vol pour entrer dans la voie du progrès en renversant toutes les lois sociales, celle qui condamne sans retour l'ancien forçat comme celle qui veut qu'on ne s'enrichisse pas sans voler les pauvres. Devenu l'industriel M. Madeleine, il en vient à figurer un improbable « bon riche », vivant d'ailleurs modestement et redistribuant avec largesse le fruit de son travail (et de son ingéniosité). Non sans humour, Hugo le décrit faisant le bien par effraction, « comme un voleur » :

« Il faisait une foule de bonnes actions en se cachant comme on se cache pour les mauvaises. Il pénétrait à la dérobée, le soir, dans les maisons; il montait furtivement des escaliers. Un pauvre diable, en rentrant dans son galetas, trouvait que sa porte avait été ouverte, quelquefois même forcée, dans son absence. Le pauvre homme se récriait : quelque malfaiteur est venu! Il entra, et la première chose qu'il voyait, c'était une pièce d'or oubliée sur un meuble. «Le malfaiteur» qui était venu, c'était le père Madeleine. »

Le bon maire de Montreuil n'est pas (qu')un bourgeois philanthrope : il est plus que cela car il ne compte pas ses bienfaits, mais il reste aussi un misérable, contradiction que son auto-dénonciation se charge vite de résoudre en le renvoyant au bague. Evadé, il est plus que jamais condamné à la dissimulation et à la marginalité, quoique riche. Lorsqu'on le retrouve venant chercher Cosette à Montfermeil, il se présente comme un pauvre qui a de l'argent, ce qui inspire à la Thénardier cette conjecture : « Qu'est-ce que c'est que ce vieux ? est-ce un pauvre ? est-ce un millionnaire ? C'est peut-être les deux, c'est-à-dire un voleur. » Jusqu'à sa mort, le soupçon pèse sur ce taciturne et sur l'origine de la fortune qu'il lègue, et qu'il n'a pourtant pas volée (Hugo y insiste). Son agonie solitaire est à la mesure d'une abnégation que la société n'est pas prête à comprendre : le voleur issu de la misère ne saurait être reconnu comme un héros, sinon par un coup de force littéraire que très peu d'écrivains, à part Hugo, pouvaient oser en 1862. Cette promotion symbolique d'un ex-voleur n'est toutefois évidemment pas réhabilitation du vol ou des voleurs en général, bien au contraire. Très claire est à cet égard l'évocation des prédateurs endurcis hantant les bas-fonds parisiens, la sinistre

³⁰ Héros de *Mille francs de récompense* (1866) et de *Mangeront-ils ?* (1867), deux pièces représentées seulement au XX^e siècle.

³¹ Pour le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, d'ailleurs, le crime de vol, dans sa forme juridique, est appelé à disparaître sous le double effet du « progrès moral » et de la sécurisation des biens.

bande de Patron-Minette et surtout Thénardier, détrousseur de cadavres à Waterloo, aubergiste véreux (puis ruiné car « il ne suffit pas d'être méchant pour prospérer »³²), truand enragé à Paris, parfaitement impénitent et précisément présenté comme irrécupérable – échappant toujours, lui, au châtement, il finit par partir pour l'Amérique et devient... négrier. Ce portrait d'une autre face des « misérables » contredit, avec la fin de Jean Valjean ou celle d'ailleurs de Javert, tout procès en simplisme ou en idéalisme : *Les Misérables*, « roman pensif »³³, écartelé entre optimisme et réalisme, est une œuvre aussi complexe que proluxe, aussi mystérieuse que « mythique ».

Certes, les nombreuses adaptations du roman – témoins de son prodigieux succès – en ont souvent donné une version très affadie ; mais peut-on pour autant considérer que « la vision hugolienne du vol (Jean Valjean) » a contribué au développement d'une « culture de l'excuse », et finalement encouragé la « prolifération » du vol³⁴ ? C'est, on l'a compris, prendre *Les Misérables* à contre-sens, même si Hugo, bien sûr, prônait la mansuétude pour les petits voleurs pauvres, en particulier mineurs, et souhaitait que la prévention prévale sur la répression. C'est aussi surévaluer sans doute la portée de la littérature, même de grande diffusion : d'autres facteurs, comme l'enrichissement collectif ou l'avènement d'un régime démocratique, ont au moins autant favorisé l'évolution longue des politiques pénales. Inversement, on aurait sans doute tort de négliger la capacité de la fiction à se jouer des stéréotypes et à peser sur l'imaginaire social, par exemple en créant des personnages oxymoriques comme le voleur honnête homme (ou d'ailleurs l'honnête homme voleur), et plus largement un espace de liberté et de critique, contre les cloisonnements peu satisfaisants du jugement moral.

³² *Les Misérables*, *op. cit.*, I, 4, III, p. 230.

³³ Myriam Roman et Marie-Christine Bellosta, *Les Misérables, roman pensif*, Belin, 1995.

³⁴ Comme le suggèrent les auteurs du « Que sais-je ? » cité plus haut (*op. cit.*, p. 5).